

Règlement de consultation

Maître d'ouvrage	Commune de BRANDIVY 56022
Objet du Marché	PRESTATIONS de SERVICES d'ASSURANCES CONSTRUCTION Opération de réhabilitation d'une ancienne boucherie en maison des associations
Nature du marché	Procédure Adaptée articles L. 2123-1 et R. 2123-1 et suivants du code de la Commande Publique
Date d'effet	Date de notification des attributions
Durée	Lot 1 : jusqu'à la date de réception Lot 2 : 10 ans à compter de la réception
Date limite de remise des offres	16 octobre 2026- 17 HEURES

ARTICLE I : OBJET DU MARCHÉ

La présente consultation est organisée en vue de choisir le (ou les) intermédiaires (s) d'assurance et le (ou les) assureurs, dans le cadre de l'application des dispositions en vigueur pour les marchés publics

ARTICLE II : CONDITIONS ET MODE DE LA CONSULTATION

La présente consultation est lancée en vue de la passation d'un marché en procédure adaptée. Elle est soumise aux dispositions du code de la Commande Publique. Aucun assureur ou intermédiaire ne pourra prétendre à une quelconque exclusivité.

Le présent marché comporte 2 lots :

- Lot 1 : Tous Risques Chantiers (T.R.C.)
- Lot 2 : Dommages - ouvrage (D.O.),

A partir de la date de publication et jusqu'à 8 jours avant la date de remise des offres, les candidats pourront adresser exclusivement par écrit toute demande de précision qui lui serait utile et dont la réponse ne serait pas contenue dans les annexes aux CCTP. Le pouvoir adjudicateur du marché répondra dans un délai de 4 jours à la question posée et fournira la même précision à tous les candidats du lot concerné.

ARTICLE III : HIERARCHIE DES TEXTES

Pour chaque lot, le marché sera constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous par ordre de priorité décroissante : l'offre valant acte d'engagement, le CCTP, les réserves au CCTP, le Présent règlement de consultation, et, lorsqu'elles sont jointes à l'offre, les conditions particulières, conventions spéciales, conditions générales et tout autre texte.

En cas de contradiction entre différentes clauses applicables, même s'il s'agit de clauses d'un même document contractuel, c'est toujours la clause dont l'interprétation est la plus favorable à l'acheteur qui sera appliquée.

La participation à la consultation par l'envoi d'une offre implique l'acceptation sans aucune réserve du présent règlement et notamment de la méthodologie de classement des offres ci-après exposée, et des deux premières pages de chaque CCTP.

ARTICLE IV : PRESENTATION DES OFFRES

Le dossier de consultation est remis gratuitement à chaque candidat.

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur de la Commune de BRANDIVY : <https://www.megalix.bretagne.bzh/entreprise> . Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

1. DC1 (lettre de candidature)
2. DC2 (déclaration du candidat)
3. Références pour des marchés comparables,
4. Le présent règlement de consultation, avec date, cachet et signature à toutes les pages,
5. L'offre valant acte d'engagement du lot concerné, dûment complété avec date, cachet et signature à toutes les pages,
6. Le CCTP du lot concerné, avec date, cachet et signature à toutes les pages,
7. Les réserves éventuelles au CCTP,
8. Agrément (s) de l'organisme d'assurance porteur du risque se présentant seul ou présenté par un (ou plusieurs) mandataires dans le cadre d'un groupement conjoint non solidaire l'habilitant à pratiquer la (les) branche (s) d'assurances correspondant au risque à garantir,
9. Lorsque l'offre est présentée par un intermédiaire d'assurance - agent ou courtier – en tant que mandataire – agissant seul ou avec un autre intermédiaire - d'un groupement conjoint non solidaire avec un organisme d'assurance porteur du risque assuré, devront en sus être joints à l'offre, pour le ou les intermédiaires concernés :

- a. un pouvoir en original conforme au modèle intégré à l'acte d'engagement délivré à cet intermédiaire par l'organisme assureur – ce pouvoir pourra être remplacé par une copie de tous les documents composant le dossier de consultation munis par le dit organisme assureur de ses tampons et signature à toutes les pages
- b. une attestation de responsabilité civile professionnelle (avec un capital garanti correspondant au risque assuré), une attestation de garantie financière et le n° d'inscription à l'ORIAS ou structure équivalente locale pour les intermédiaires non établis en France,

NOTA : une offre présentée par un intermédiaire d'assurance et ne comportant pas les éléments cités ci-dessus aux 9 a et 9 b sera déclarée irrégulière et éliminée ; il en sera de même lorsque le mandat ou pouvoir présenté fera référence à un protocole d'accord entre le mandataire du groupement et l'organisme d'assurance porteur du risque non joint à l'offre.

ARTICLE V : JUGEMENT DES OFFRES

Les critères ci-après seront pris en compte pour chaque lot dans l'ordre hiérarchique suivant, avec pondération :

- 1^{er} critère : garanties et franchises proposées (et notamment respect des capitaux demandés pour chacune des garanties) et conditions particulières dérogatoires aux conditions générales et extension de garanties ou de prestations (notamment acceptation des clauses du CCTP) – classement sur 10 points avec taux de pondération : 75%,
- 2^{ème} critère : montant des offres – classement sur 10 points avec taux de pondération : 25%.

Une réserve qui aurait pour effet de supprimer ou trop fortement limiter une garantie ou d'autres dispositions du CCTP jugées indispensables rendrait l'offre correspondante, selon la nature de la réserve, inacceptable ou inappropriée, et elle ne serait de ce fait pas classée. Toutes les variantes autres que celles fixées au CCTP seront étudiées.

ARTICLE VI : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Les candidats ont la possibilité de télécharger le dossier de consultation sur le site des marchés publics de la Commune de BRANDIVY : <https://www.megalix.bretagne.bzh/entreprise>

Conformément aux articles R. 2132-7 et suivants du code de la commande publique et aux arrêtés du 27 juillet 2018, la transmission des candidatures et des offres s'effectue exclusivement par voie dématérialisée selon les modalités définies ci-dessous sur le site des marchés publics de la Commune de BRANDIVY: <https://www.megalix.bretagne.bzh/entreprise>

L'envoi d'une copie de sauvegarde est autorisé lors de la transmission des candidatures et des offres par voie électronique, en application de l'article R. 2132-11 du code de la Commande Publique.

Les échanges d'informations doivent faire l'objet d'une transmission par voie électronique en application des articles R. 2132-7 et suivants du code de la Commande Publique.

Les réponses pourront également être communiquées par voie électronique.

Les candidatures et les offres valant acte d'engagement pour l'attributaire transmis par voie électronique sont signés par l'opérateur économique au moyen d'un certificat de signature électronique, qui garantit notamment l'identification du candidat.

Les catégories de certificats de signature utilisées pour signer électroniquement doivent être, d'une part, conformes au référentiel intersectoriel de sécurité et, d'autre part, référencées sur une liste établie par le ministre chargé de la réforme de l'Etat.

Le référentiel intersectoriel de sécurité et la liste des catégories de certificats de signature électronique mentionnés à l'alinéa précédent sont publiés sous forme électronique à l'adresse suivante :

<http://www.entreprises.minefi.gouv.fr/certificats/>

Les dossiers de candidature et d'offre sont présentés séparément. Ils sont présentés dans des fichiers distincts lors d'envoi par voie électronique ou sur des supports distincts lors de l'envoi sur support physique électronique, l'un comportant les éléments relatifs à la candidature, l'autre les éléments relatifs à l'offre.

Le dépôt des candidatures et des offres transmis par voie électronique ou sur support physique électronique donne lieu à un accusé de réception mentionnant la date et l'heure de réception.

Conformément à l'article R. 2151-6 du code de la commande publique, et sans préjudice des dispositions relatives à la copie de sauvegarde, les offres sont transmises en une seule fois. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue, par voie électronique ou support matériel, dans le délai fixé pour la remise des offres.

Le candidat qui effectue à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique électronique doit faire parvenir cette copie dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres.

Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible : « **copie de sauvegarde** ».

Lorsqu'elles **ne sont pas accompagnées** d'une copie de sauvegarde, les candidatures et les offres transmises par voie électronique et dans lesquelles un programme informatique malveillant est détecté par le pouvoir adjudicateur, sont réputées n'avoir jamais été reçues et le candidat concerné en est informé.

Lorsqu'elles sont accompagnées d'une copie de sauvegarde, les candidatures et les offres transmises par voie électronique et dans lesquelles un programme informatique malveillant est détecté par le pouvoir adjudicateur donnent lieu à l'ouverture de la copie de sauvegarde.

Lorsqu'une candidature ou une offre a été transmise par voie électronique, mais n'est pas parvenue au pouvoir adjudicateur dans les délais de dépôt des candidatures et des offres ou bien n'a pas pu être ouverte par le pouvoir adjudicateur, celui-ci procède à l'ouverture de la copie de sauvegarde, sous réserve que celle-ci lui soit parvenue dans les délais de dépôt des candidatures et des offres.

La copie de sauvegarde ouverte et dans laquelle un programme informatique malveillant est détecté par le pouvoir adjudicateur est réputée n'avoir jamais été reçue.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par la personne publique, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants : zip, word, excel, jpg.

Pour les soumissionnaires souhaitant répondre sous forme dématérialisée, afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure dématérialisée, ils devront tenir compte des indications suivantes :

- Le soumissionnaire est invité à :
 - ne pas utiliser certains formats, notamment les fichiers : avi, bat, bin, cab, chon, clp, cond, com, dll, drv, exe, htu, js, jse, lha, lzh, mp3, mpg, nlm, ovl, pif, sor, sys, vbe, vbs, vxd, et wav,
 - ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros",
 - renseigner, lors du téléchargement du DCE, le nom du soumissionnaire, une adresse électronique ainsi que le nom d'un correspondant afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuels compléments (précisions, réponses, rectifications).

Le cas échéant, après demande de régularisation dans les conditions de R. 2144-2 du code de la commande publique, les candidatures qui ne seront pas recevables en application des articles L. 2141-1 à L. 2141-11 du code de la Commande Publique ou qui ne seront pas accompagnées des pièces mentionnées aux articles R. 2142-5 à R. 2142-14 et R. 2143-3 du code de la Commande Publique ne seront pas admises à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Conformément à l'article R. 2144-1 du code de la Commande Publique, les candidatures seront jugées sur les capacités techniques et professionnelles, économiques et financières des candidats.

En cas de groupement, l'appréciation des capacités techniques et professionnelles, économiques et financières s'effectuera de manière globale.

ARTICLE VII : INFORMATION DES CANDIDATS

Le pouvoir adjudicateur informera les candidats du sort de leurs offres respectives.

Les candidats dont les offres ont été retenues seront informés dans les meilleurs délais.